

République Française



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU COM

N°021/2023

Séance du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, et le dix sept mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, M. FARGES, Mme ZAJDNER, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme MANE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, M. JURADO

Absents excusés : Mme LIRON (donne pouvoir à M. JURADO), Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme MANE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absent non excusé :

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procurations : 03

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1612-11 du CGCT

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49

Vu la délibération n°7/2023 du 22 mars 2023 approuvant le budget primitif

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L1612-9 et L 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits ;

La décision modificative suivante est proposée :

SECTION INVESTISSEMENT

Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
13	1328- Subvention d'investissement.... - autres	+ 17 284,00	13	1341- DETR	+ 67 315,00
20	202- frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 2 040,00		1328 - Subvention d'investissement.... - autres	+ 17 284,00
	205- concessions, brevets, licences, logiciels etc..	+ 20 000,00			
21	21312- Bâtiments scolaires	+ 12 000,00			
	21757-autres installations matériel et outillages techn.	+ 18 275,00			
23	2313-travaux en cours	+ 15 000,00			
	TOTAL	84 599,00		TOTAL	84 599,00

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 030-213002496-20230517-DEL021_2023-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, adopte la délibération n°2.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de légalité.

Saint-Dionisy, le 17 Mai 2023

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

